



Harcèlement en dehors des heures de travail

Par **vaea**, le **29/01/2015** à **21:05**

Bonjour,

Je ne trouve pas de réponse claire et précise sur Internet, et après plusieurs dizaines de minutes à chercher et à lire des articles sur le harcèlement moral au travail, je me permets de vous poser la (les) question(s) suivante(s) :

Que peut (doit) faire un agent administratif de la fonction publique contre le harcèlement moral sur son lieu mais aussi en dehors de son lieu de travail ?

Je sais que les lois, jurisprudences, [...] ne sont pas en faveur des fonctionnaires quand il s'agit de pression de la part de la hiérarchie.

Aujourd'hui une fonctionnaire a reçu un email sur sa boîte de messagerie privée de la part de son patron (principal de collègue).

Comment s'est-il procuré cet email privé ?

A-t-il le droit de l'envoyer en dehors des heures de travail ? Heures exacte d'envoi à 20h30.

Mail qui a eu pour but de réprimander le comportement de la fonctionnaire qu'il juge inacceptable, ne doit-il pas la convoquer selon un protocole pour la réprimander sur son comportement ?

De plus, des actes incessants et répétés d'agressions verbales ont été formulés à l'encontre de l'agent administratif.

J'aimerais aider cette personne de mon entourage.

Merci

Par **ZENFOURI**, le **29/01/2015** à **23:46**

Bonjours je voudrais savoir comment je peux faire pour mon proprieter je n ai pas de chauffage l appartement est asalubre plein de humitite je n arrive plus a respire je ne peux pas me servire de lavabo pour faire la vaisselle et ni lavabo de bain depuis deux ans je vie avec ma fille de 21ans qui fais est edutiante et moi je ne travaille pas je percois de apl et le rsa le loyer et de 430euro il me promet toujours faire les travaux mais rien je n en peux plus je suis malade je peux le mettre au l huissier MERCI

Par **moisse**, le **31/01/2015** à **10:58**

Bonjour,

[citation]Je sais que les lois, jurisprudences, [...] ne sont pas en faveur des fonctionnaires quand il s'agit de pression de la part de la hiérarchie.

[/citation]

Vous ne savez rien du tout.

Le PDG d'un grand constructeur automobile, le PDG d'un grand opérateur téléphonique ont déjà été condamnés.

[citation]Que peut (doit) faire un agent administratif de la fonction publique contre le harcèlement moral sur son lieu mais aussi en dehors de son lieu de travail ?[/citation]

Recevoir un message d'engueulade n'est pas du harcèlement, et il n'y a pas d'heures pour cela.

[citation]ne doit-il pas la convoquer selon un protocole pour la réprimander sur son comportement ?[/citation]

Il peut, mais les conséquences sur la carrière et la rémunération seront différentes d'un simple rappel "entre 4 zieux" même par messagerie.

Vous pouvez lire en post-il de ce forum la conduite à adopter dans une situation de harcèlement.